Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 31 janvier 2022

L'AMV veut protéger la vigne en s'attaquant à la flavescence dorée

Dans une lettre adressée à Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, Jean-François Lovisolo et Pierre Gonzalvez, les 2 co-présidents de l'AMV (Association des maires de Vaucluse), veulent alerter les pouvoirs publics sur la propagation de la flavescence dorée dans le vignoble.
« Elle occasionne des pertes de récolte et peut, à terme, compromettre la pérennité du vignoble avec des conséquences économiques importantes pour notre territoire, expliquent respectivement les maires de La Tour d'Aigues et de l'Isle-sur-la-Sorgue. Cette maladie est de caractère épidémique, avec une progression très rapide du nombre de ceps malades. Aussi, cette caractéristique rend la lutte indispensable et obligatoire. Elle doit être collective pour être efficace. Des propriétaires, aujourd'hui, pour ne pas être contraints par le statut de fermage, laissent parfois leur vignoble à l'abandon mais cela peut avoir de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 31 janvier 2022

fortes incidences pour les exploitations voisines. »

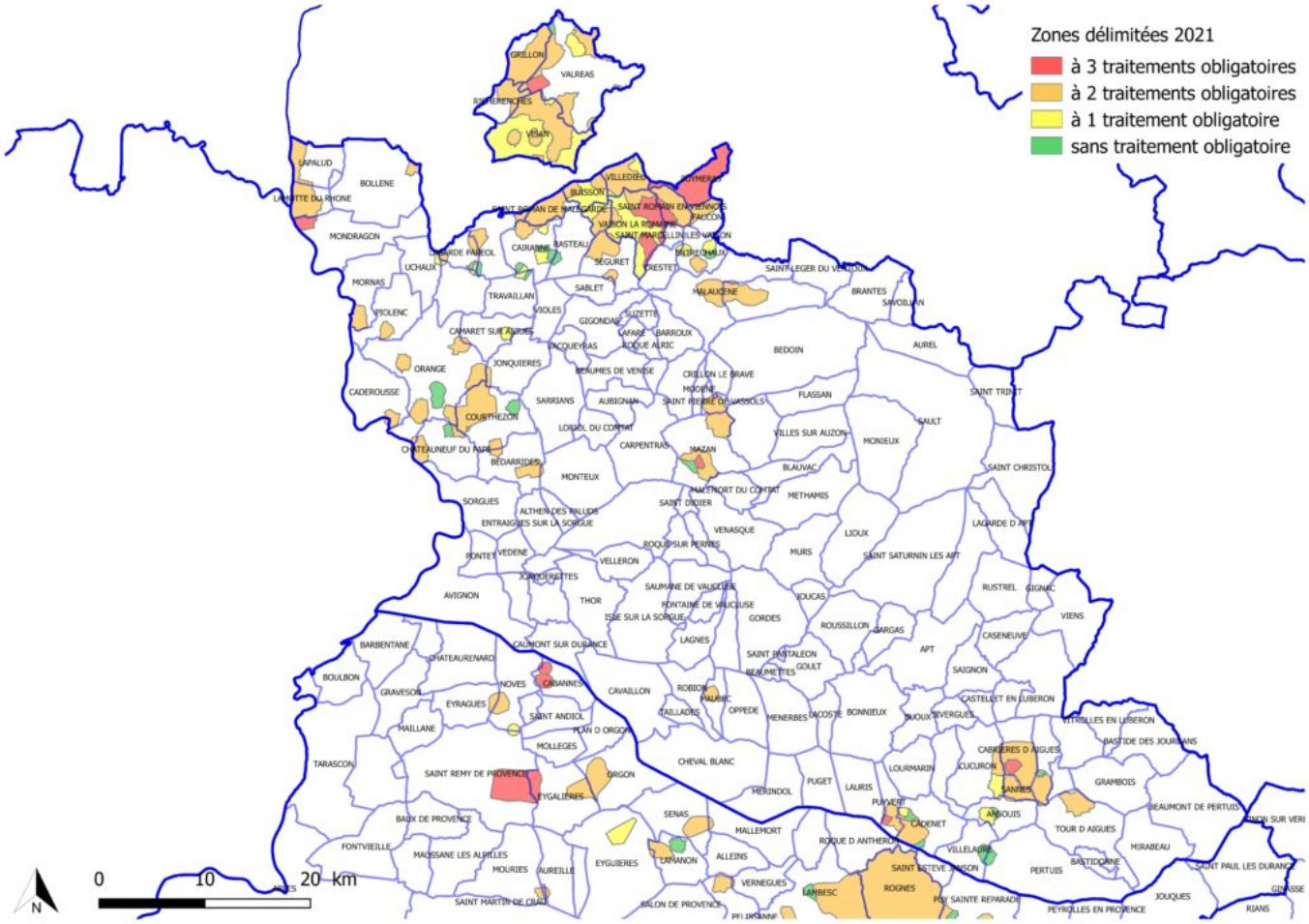

Actuellement, une quarantaine de communes vauclusiennes sont concernées par le lutte contre la flavescence dorée.

Présente dans la plupart des régions viticole du Sud de l'Europe

« La Flavescence dorée est une maladie de quarantaine (Directive Européenne 2000/29/CE) particulièrement contagieuse chez la vigne, précise l'Inrae. Présente dans la plupart des zones de production viticole du sud de l'Europe, elle peut être à l'origine de fortes pertes de récolte et compromettre la pérennité des vignobles. Cette maladie est causée par le phytoplasme de la Flavescence dorée : une petite bactérie sans paroi de la classe des Mollicutes. Elle est transmise par un insecte vecteur, la cicadelle *Scaphoideus titanus* ainsi que par le greffage. La cicadelle a été accidentellement importée d'Amérique du Nord dans le vignoble du Sud-Ouest au début du siècle dernier et s'est rapidement adaptée et répandue en France jusqu'à la Corse, puis a gagné l'Italie, la Suisse et tout le Sud de l'Europe. »

En tant que maladie de quarantaine, la Flavescence dorée fait l'objet d'une lutte réglementée et obligatoire. A ce jour, la maladie est présente en Espagne, France (Aquitaine, Bourgogne, Corse,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Laurent Garcia le 31 janvier 2022

Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Paca), Italie, Portugal, Suisse, Slovénie et Serbie.

Détecté en Vaucluse à partir de 2002

Détectée pour la première fois dans le Nord du Vaucluse en 2002, la flavescence dorée est une maladie incurable contre laquelle la seule solution est l'arrachage des ceps touchés quand la pandémie est détectée. Une fois présente, son développement est exponentiel : pour un cep contaminé on dénombre 10 à 15 ceps touchés l'année suivante.

A ce jour, la flavescence dorée est présente dans une quarantaine de communes de Vaucluse dont 4 nouvelles (voir tableau en fin d'article).

Une table ronde pour tenter d'éradiquer la maladie

« Dans notre département, l'activité viticole est le moteur de notre économie locale, poursuivent les deux élus de l'AMV. Aussi, nous vous proposons d'organiser une table ronde, avec les acteurs concernés, afin de pouvoir mettre en œuvre une action publique volontariste pour éradiquer cette maladie qui progresse et atteint aujourd'hui des exploitations saines et oblige, malheureusement, à l'arrachage de la totalité de la parcelle si plus de 20 % des pieds sont atteints par la maladie. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 31 janvier 2022

Commune	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2021 du 23 octobre au 22 novembre	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2021 jusqu'au 22 octobre	Remarques
Ansouis		1	
Bédarrides		3	
Bollène		1	
Buisson		1	
Cabrières d'Aigues		6	
Caderousse	4	2	
Chateauneuf du Pape		2	
Courthezon	1	3	
Crestet	1	-	
Cucuron		7	
Entrechaux		1	
Faucon		2	
Grambois	**4**	**3**	**Nouvelle commune contaminée, une parcelle à 300 ceps**
Grillon	3	1	
Jonquières		2	
La Bastide des Jourdans	**3**	**-**	**Nouvelle commune contaminée**
La Tour d'Aigues	3	3	
Lagarde Paréol		1	
Lamotte du Rhône	2	-	
Malaucène		2	
Mazan	1	24	**Une parcelle à plus de 900 ceps**
Mondragon	2	4	
Orange	4	3	
Pernes les Fontaines	**1**	**-**	**Nouvelle commune contaminée**
Peypin d'Aigues	**1**	**-**	**Nouvelle commune contaminée**
Piolenc	1	-	
Puyméras		4	
Puyvert		3	
Richerenches	2	2	
Roaix		3	
Sannes	2	7	
Séguret	1	-	
Sérignan du Comtat	1	-	
St Pierre de Vassols		1	
St Romain en Viennois		2	
St Roman de Malegarde		1	
Vaison la Romaine	2	-	
Villedieu	2	-	
Total provisoire	**41**	**95**	
TOTAL au 22 novembre	**136**		

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !